

Dans un contexte de crise, de hausse des coûts des matières premières, de nouvelles mesures fiscales et de tensions sur la consommation, Jacques Creyssel se dit inquiet des risques qui pèsent pour les ventes en volume dans les magasins. Et alerte le gouvernement sur les lois qui pourraient nuire au secteur.

«Le consommateur ne doit pas payer seul la note de la hausse des matières premières »

Jacques Creyssel,
délégué général de la FCD

CE QU'IL FAUT RETENIR

- > La lutte contre la hausse des prix est prioritaire
- > Les nouvelles lois de doivent pas nuire au secteur
- > Une simplification de la fiscalité est nécessaire

LSA - Comment le secteur de la grande distribution se porte-t-il. Il paraît moins touché que d'autres domaines économiques...

Jacques Creyssel - Il est en ligne avec une économie qui souffre : une croissance proche de zéro en 2012 et que les économistes prévoient au même niveau en 2013 ; une attitude des ménages qui, face aux déséquilibres des comptes publics, s'attendent à de nouveaux prélèvements, ce qui les conduit à maintenir un taux d'épargne élevé ; et une conjoncture de hausse de coûts de certaines matières premières, comme le pétrole ou les céréales, qui pèse sur la consommation. L'ensemble de ces éléments rend la situation des entreprises du secteur plus fragile. Mais nous ne sommes pas non plus dans la situation dégradée que connaissent d'autres secteurs, comme l'automobile, par exemple. La consommation dans nos magasins est stable, avec une baisse assez sensible du non-alimentaire. Le secteur vit une période de stagnation forte et, en même temps, une mutation profonde, assez formidable par certains côtés, avec notamment le développement de l'e-commerce, des drives, de la proximité, etc. Les entreprises du secteur se transforment, nous sommes de moins en moins

des distributeurs, et la concurrence est plus forte que jamais. Certains considèrent que la grande distribution est trop concentrée en France, alors qu'il y a dix groupes alimentaires qui se livrent à une concurrence effrénée, soit un nombre bien supérieur à ce que l'on trouve dans d'autres pays européens, ou dans certaines parties de l'industrie agroalimentaire...

LSA - Quel est votre rôle «sociétal» et quel est le sens de votre action «volontaire» de baisse des prix du carburant pendant trois mois ?

J. C. - Les entreprises de la grande distribution ont un rôle majeur dans la société française. Nous représentons 750 000 emplois et nous sommes le principal secteur recruteur de jeunes non qualifiés dans notre pays. Nos actions «sociétales» sont nombreuses : du don alimentaire à notre rôle tout à fait essentiel en matière environnementale. Je mettrai à part la demande du gouvernement récente de participer à la diminution des prix du carburant. Nous avons joué le jeu et accepté la demande des pouvoirs publics de poursuivre ou développer nos efforts pour une diminution des prix jusqu'à 0,03 € par litre,



de négocier les meilleurs tarifs possibles pour nos clients ! Certes, il faudra bien tenir compte de la réalité objective, de l'évolution à la hausse des cours mondiaux de certaines matières premières, mais aussi de la situation des consommateurs français, extrêmement inquiets sur leur pouvoir d'achat. Nous sommes conscients des difficultés de certaines PME, contraintes par des augmentations de coûts. Mais une diminution des volumes vendus serait tout aussi néfaste pour tous les acteurs. C'est pourquoi il faut faire très attention à l'augmentation des prix, de façon à protéger au maximum le consommateur et de lui permettre de garder un pouvoir d'acheter



Il faut que des péréquations se fassent à l'intérieur du monde agricole pour que la volatilité des prix soit la plus faible possible.

effectif suffisant. Il faut aussi ne pas lui faire croire que tous les prix de l'alimentation vont augmenter de manière massive. Ce serait le pire des messages. Si le prix des céréales a augmenté, d'autres ont baissé depuis un an : le riz (-12%), le sucre (-28%), le café (-14%) ou le cacao (-13%). Par ailleurs, il n'y a aucune raison que le consommateur paie seul la note de l'augmentation du prix

des céréales, due à des facteurs de sécheresse aux États-Unis, alors même que la récolte en France en 2012 a été d'un niveau normal. Une partie de l'agriculture, les éleveurs, souffre, alors qu'une autre voit ses revenus augmenter en profitant de la hausse des cours mondiaux. Il faut que des péréquations se fassent à l'intérieur du monde agricole pour que la volatilité soit la plus faible possible.

pendant une période donnée. Cet effort ne peut être durable car la marge de nos enseignes sur ce produit était déjà quasi nulle, de 0,004 € par litre dans les hypermarchés, selon le rapport gouvernemental lui-même. Nous avons en France les prix parmi les plus bas d'Europe. Pour limiter le prix du carburant, il faut des mesures relevant de l'État, comme, par exemple, le retour à une taxe « flottante ».

LSA - Les négociations s'ouvrent alors que les prix des matières premières s'envolent. Accepterez-vous des hausses de tarifs ?

J. C. - Comme chaque année, nous allons essayer

LSA - Vous avez dit qu'il était nécessaire que la filière alimentaire s'organise, de la production à la consommation. Est-ce un échec ?

J. C. - Non, pas du tout, la filière s'organise et travaille. Même s'il y a des tensions au moment des négociations commerciales, cela ne représente en réalité qu'une partie de nos sujets communs avec nos partenaires de l'agroalimentaire et de l'amont agricole. Nous avons décidé de travailler tous ensemble sur de nombreux sujets fondamentaux, tels que l'évolution de la demande alimentaire mondiale, la qualité des produits, la

gestion des labels et des normes, la contractualisation, etc. La filière représente un secteur majeur de l'économie française, il faut que nous soyons capables de la protéger ensemble.

LSA - Les ministres viennent pourtant de vous appeler à rouvrir les négociations en application d'un accord que vous avez signé...

Jacques Creyssel - Nous avons un désaccord technique concernant l'interprétation des indicateurs définis dans l'accord. Selon nous, ils ne sont pas atteints aujourd'hui. Et il faut aussi rappeler que l'accord du 3 mai prévoyait que la contractualisation entre la filière animale et la filière végétale soit mise en place, ce qui n'est pas le cas. Certaines enseignes, conscientes des hausses de coûts importantes de leurs fournisseurs, ont cependant d'ores et déjà rouvert les négociations, notamment avec les producteurs de volaille.

LSA - Pourquoi avoir publié le montant des marges que les enseignes font rayonner par rayon, des chiffres qui étaient destinés à l'Observatoire des prix et des marges ?

J. C. - Nous en avons assez que des faux débats s'installent en permanence, en se fondant sur des marges brutes qui servent, en réalité, à payer le personnel, les coûts des magasins, du transport, et qui seraient, selon nos détracteurs, trop élevées. La marge nette est la seule qui permette de déterminer ce que gagne l'entreprise. Nous sommes les seuls, dans le monde, à avoir poussé aussi loin l'analyse des marges nettes par rayon, ce qui a nécessité un travail gigantesque pour réaffecter nos coûts par linéaire. Et que démontrent ces chiffres ? Que deux rayons, ceux de la viande et des fruits et légumes, perdent de l'argent, notamment à cause des frais du personnel. C'est pour le moins contre-intuitif. Les rayons sur lesquels nous gagnons un peu d'argent, comme les produits laitiers frais, permettent de réaliser des marges faibles, de l'ordre de 1,4 %, ce que nous avons toujours dit. Maintenant, cela est incontestable, même si cela gêne certains.

LSA - La loi de finances va-t-elle peser sur l'activité des entreprises et le pouvoir d'achat des consommateurs en 2013 ?

J. C. - La fiscalité annoncée par le gouvernement nous préoccupe. Elle prévoit, d'une part, l'accroissement des charges sur les entreprises, d'autre part, des prélèvements sur le pouvoir d'achat des consommateurs. Il y aura assurément un effet restrictif sur notre secteur. Ce qui nous



La fiscalité annoncée par le gouvernement nous préoccupe. Elle prévoit, d'une part, l'accroissement des charges sur les entreprises; d'autre part, des prélèvements sur le pouvoir d'achat des clients. Il y aura assurément un effet restrictif sur notre secteur. "

paraît essentiel, c'est d'avoir une perspective claire en matière de fiscalité des entreprises, car les changements trop fréquents ne sont pas compatibles avec la vie des affaires. Par ailleurs, nous souhaitons une simplification. Aujourd'hui, il y a 80 impôts et taxes qui touchent le secteur et qui représentent 1,5 % du chiffre d'affaires, soit plus que notre marge nette moyenne. Il faut mettre de l'ordre dans ce foisonnement fiscal. Nous nous opposons à toute nouvelle taxe, comme celle envisagée sur l'e-commerce, qui nous semble fantasque et déraisonnable. En revanche, nous sommes totalement d'accord pour l'égalité fiscale et l'égalité des conditions de concurrence. Quand un pure player ne paie pas les mêmes impôts parce qu'il est juridiquement installé dans un autre pays à faible fiscalité, il faut, au niveau européen, essayer d'y mettre fin. L'harmonisation fiscale européenne doit être un objectif absolument majeur pour le gouvernement.

LSA - Redoutez-vous de nouvelles mesures sociales, comme des révisions d'allègements de charges ?

J. C. - Nous avons réussi à convaincre le président de la République, ainsi que les ministres et équipes ministérielles, que, pour un secteur comme le nôtre, une baisse du plafond aurait eu des conséquences très négatives sur l'emploi. Nous sommes un stabilisateur social majeur dans ce pays, car nous recrutons massivement des jeunes sans qualification dans toutes les zones du territoire. J'ajoute qu'a été également abandonnée l'idée d'inclure l'épargne salariale dans le calcul des cotisations sociales, ce qui est aussi une bonne nouvelle. En ce qui concerne les contrats de génération, les négociations sont en cours, et





Le projet de réformer la LME est extrêmement dangereux, surtout dans ce contexte de consommation fragile, d'inquiétudes des Français sur leur pouvoir d'achat (...). "

© QUARTE FILET/ITIA

nous souhaitons qu'elles puissent prendre en compte nos spécificités, notamment en termes de pyramide d'âges. Nous trouvons, au contraire, extrêmement négatif l'augmentation de 8 à 20 % du forfait social sur la participation et l'intéressement. C'est une ineptie, puisque l'intéressement est favorable aux plus bas salaires et représente parfois plusieurs mois de traitements.

LSA - Différentes lois sont prévues, dont la réforme de la LME, celles sur les actions collectives ou sur l'outre-mer. Qu'en pensez-vous ?

J. C. - Le projet de réformer la LME est extrêmement dangereux, surtout dans ce contexte de consommation fragile, d'inquiétudes des Français sur leur pouvoir d'achat et de hausse forte de certaines matières premières ! Cette loi a permis une maîtrise de l'inflation des produits alimentaires, la remettre en cause comporte un risque fort d'augmentation des prix, de baisse de la consommation. Le projet de Benoît Hamon [ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, NDLR] fait ressurgir le vieux serpent de mer de l'action collective, qui permettrait des actions en justice permanentes d'associations ou d'avocats à l'encontre des entreprises. Si ce projet devait nuire à la croissance, il faudrait y renoncer. Quant à la loi Lurel, elle nous paraît injustifiée et risquée, parce que, dans les territoires d'outre-mer comme en métropole, le paysage de la distribution est très concurrentiel, avec dans chacun des territoires quatre à six enseignes. Les écarts de prix avec la métropole ne sont dus qu'aux taxes, comme l'octroi de mer, ou les coûts de transport. Par ailleurs, la loi serait l'occasion d'introduire en France un dispositif qui n'existe nulle part ailleurs au monde, celui de l'injonction structurelle en cas de position dominante, et d'obliger des enseignes à céder des magasins,

même en l'absence d'abus. C'est la sanction sans la faute, et c'est inacceptable.

LSA - Dans quels domaines est-il nécessaire de prévoir une évolution de la réglementation ?

J. C. - Il faut mettre en place des règles qui autoriseraient la vente, dans nos magasins, de tous les produits de parapharmacie et des médicaments sans ordonnance. Nous sommes l'un des derniers pays en Europe à ne pas pouvoir proposer ces produits dans les enseignes de la distribution. C'est aussi un combat de l'UFC-Que Choisir, qui a démontré que la possibilité de vendre de la parapharmacie, comme les tests de grossesse par exemple, et des médicaments sans ordonnance, serait bénéfique pour le consommateur, et le pouvoir d'achat. Nous voulons également davantage de cohérence dans les arrêtés préfectoraux concernant le travail dominical. De nombreux arrêtés illégaux empêchent les magasins d'ouvrir jusqu'à 13 heures comme la loi le prévoit. Il faut donner la priorité à la stabilisation des règles. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR SYLVAIN AUBRIL



AlizNet, L'ingénierie de l'offre

www.aliznet.fr